



Décembre 2010

**Chères lectrices, chers lecteurs**

Je suis heureux de vous faire parvenir notre dernier Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

Par cette voie, vous accédez aux informations essentielles concernant le Security Amendment et l'UID.

A partir du 1er janvier 2011 les annonces préalables pour les envois dans des pays tiers seront obligatoires.

Les mises à jour des applications SISA **declare|it** et les nouvelles versions côté douane, permettent la saisie des nouvelles données de sécurité. Avec la lettre du 26.11.2010 l'AFD a donné d'amples informations concernant la mise en pratique des nouveaux procédés dans NCTS et e-dec.

Dans cet infoticker nous aimerions vous faire parvenir des informations utiles provenant du domaine des applications **declare|it**. Pour que la transition vers les nouveaux procédés soit une réussite.

Pour toutes autres questions, l'équipe SISA **declare|it** est à votre disposition.



Jürg Zellmeyer  
Chef de produit **declare|it**

**Security Amendment**

Depuis le lundi 29.11.2010 le serveur de la douane e-dec Export accepte les déclarations d'exportation avec données de sécurité. Ceci peut avoir son importance pour les déclarations d'exportation de décembre, qui ne seront exportées qu'en janvier. Côté client **declare|it** Export V2.6 doit être installé. Notre centre de calcul est prêt depuis début novembre.

Côté douane, NCTS sera seulement adapté à partir du 1.1.2011. Ainsi, les données de sécurité dans les déclarations d'exportation et de transit NCTS ne pourront être transmises qu'à partir de janvier 2011

**Security Amendment chez l'exportateur**

Pour les envois dans des pays tiers les données de sécurité seront à saisir obligatoirement à partir du 1.1.2011. En décembre 2010 la saisie des données de sécurité est facultative, mais nécessaire pour les annonces de déclarations qui ne seront exportées physiquement par le transitaire qu'en janvier. La douane effectuera un contrôle de plausibilité sur les données de sécurité à partir du 20.12.2010 et demandera la saisie des données de sécurité pour des pays tiers.

Pour que le contrôle local de la plausibilité soit correct, les paramètres suivant (XEDC) devront être vérifiés.

Paramètre	Description	Valeur
PAR000215	Affichage Security Button	Y
PAR000229	Date pour plausibilité Security	2010-12-20

Pour une saisie optimale resp. pour une importation de données via interface les paramètres suivant devront être vérifiés.

Paramètre	Description	Valeur
PAR000231	Saisie de données: Copier les adresses pour les envois Security	YY
PAR000232	Interface: mettre le flag de sécurité automatiquement lors d'envois vers des pays tiers	Y
PAR000233	Interface: Copier l'adresse destinataire pour les envois Security	Y
PAR000234	Interface: Copier l'adresse expéditeur pour les envois Security	Y
PAR000235	Interface : Copier UCR des références	1, 2 ou 3

## Security Amendment chez le transitaire

Comme la saisie des données de sécurité n'est obligatoire qu'à partir du 20 décembre 2010, et que les déclarations d'exportation sont valables 30 jours, il est possible qu'au début des déclarations arrivent chez le transitaire sans contenir les données de sécurité nécessaires.

A partir de janvier 2011 avant d'accepter une déclaration d'exportation dans le procédé de transit, le transitaire devra s'assurer que les données de sécurité aient été saisies par l'exportateur.

Ceci est indiqué par une croix dans la case sécurité des déclarations d'exportation.

 10CHEE000004476542.1	
Pays de production:	CH
positions:	1
Colis:	1
Masse brute totale:	550.000
Pays de destination:	US
<input type="checkbox"/> Transfert dans système de transit	
<input checked="" type="checkbox"/> sécurité	
Numéro UCR: 2010-US-d	
Transport (Mode, type, pays, immatriculation): Trafic routier, --, CH, --	
No TVA: 123456	
Incoterms: DDP	

Lorsque les données de sécurité n'ont pas été saisies, elles doivent être saisies ultérieurement par le transitaire avec une correction de la déclaration d'exportation. Une transmission correcte dans le procédé de transit n'étant pas possible autrement.

Si l'exportateur n'est pas joignable pour une correction début janvier – début janvier beaucoup d'exportateurs sont en congés annuels – une nouvelle annonce ou déclaration d'exportation doit alors être saisie et transmise par le transitaire.

## Security Amendment pour les clients du centre de calcul

Le centre de calcul SISA est préparé aux nouvelles exigences concernant les données de sécurité depuis début novembre.

Pour que les données de sécurité puissent être saisies en décembre, nous allons adapter les paramètres en conséquence.

### A partir du 6.12.2010

Les données de sécurité peuvent être saisies, mais ne seront contrôlées ni localement ni côté douane. Le déclarant doit lui-même s'assurer de la justesse de l'intégralité des données.




### A partir du 20.12.2010

Localement le contrôle de la plausibilité des données de sécurité est activé.

Pour des envois dans des pays tiers les adresses de sécurité sont copiées des adresses existantes (expéditeur et destinataire), tout comme l'UCR (Unique consignment reference) est élaboré à partir de la déclaration.

Ces réglages peuvent être adaptés individuellement.

Si vous souhaitez des réglages spécifiques, merci de prendre contact avec notre helpdesk.

## IDE

L'année prochaine, l'office fédéral des statistiques attribuera un nouveau numéro d'identification distinct appelé IDE pour toutes les entreprises inscrites dans le registre du commerce. L'IDE a 12 chiffres et commence par CHE, suivi d'un numéro courant à 8 chiffres sans autres informations suivi d'une lettre de contrôle.

CHE 9 9 9 9 9 9 9 9 P

Dans la loi fédérale correspondante, il est stipulé qu'à partir de 2016 au plus tard, tous les services administratifs devront accepter l'IDE.

L'administration fédérale des contributions (AFC) autorisera le nouveau numéro dès l'année prochaine à la place du numéro de TVA. Jusqu'à la fin 2012 les anciens numéros de TVA peuvent encore être utilisés.

Toutes les applications douanières (e-dec et NCTS) peuvent d'ores et déjà traiter un numéro de TVA à 12 chiffres. Ceci est valable pour la saisie des déclarations mais aussi pour toutes les interfaces. Pour le moment il existe encore la problématique des données de base des adresses douanières ne pouvant traiter qu'un chiffre TVA à 7 chiffres d'après l'ancienne structure. Cette lacune sera comblée l'année prochaine avec l'instauration d'une nouvelle gestion des adresses au sein de l'application douanière. La DGD examine actuellement dans un groupe interne et ultérieurement dans un groupe de travail externe comment l'IDE peut être employé au sein des systèmes de dédouanement. L'UID pourrait remplacer le numéro de transitaire, ou aussi remplacer les autorisations de procédure simplifiée. SISA fera partie du groupe de travail externe, et donnera des informations sur les résultats en temps voulu.

## Informations complémentaires

Vous trouverez des informations complémentaires, des documents de SISA et de l'AFD sur notre site internet sur le lien

<http://www.sisa.ch/infotickerdeclareit.html?&L=1>

Cette page peut aussi être activée en cliquant sur le bouton d'information **declare|it**



## Agenda et activités

- **7 novembre 2010**  
Migration du centre de calcul SISA sur les nouvelles versions **declare|it**
- **Novembre/Décembre 2010**  
Migration des applications **declare|it** sur les nouvelles versions de sécurité sur systèmes clients.
- **11 décembre 2010**  
L'ancien certificat de sécurité de la douane arrive à expiration. Le nouveau certificat est inclus dans la version **declare|it** V2.6.
- **20 décembre 2010**  
Côté douane la plausibilité pour les Security Amendments est activée. C'est pour cette raison qu'il faut saisir les données de sécurité pour les déclarations d'exportation e-dec pour les pays tiers.
- **1er janvier 2011**  
Les données de sécurités sont à saisir obligatoirement pour e-dec Export et CTS lors d'envois dans des pays tiers.

## Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Telephone: 061/716 94 49

E-mail: [support.reinach@sis.ch](mailto:support.reinach@sis.ch)